

Pelouses sèches de Chens sur Léman

Notice de gestion

Novembre 2013



Sommaire

A) Contexte	2
B) Présentation des sites	2
B.1 Contexte géographique	2
B.2 Statut actuel.....	4
B.3 Foncier	4
B.4 Environnement socio-économique.....	5
C) Valeur patrimoniale	6
C.1 Habitat	6
C.2 Flore	6
C.3 Faune	6
D) Facteurs influençant la gestion	6
D.1 Tendance naturelle	6
D.2 Facteurs extérieurs	6
E) Objectifs de gestion.....	7
E.1 Objectifs à long terme	7
E.2 Objectifs de la notice de gestion.....	7
F) Description des actions proposées.....	7
F.1 Pelouses sèches du Chamburaz (PS n° 1 & 2).....	7
F.2 Pelouses sèches de l'Hermance (PS n°3)	8
F.3 Mesures transversales	8
G) Planification des opérations et évaluation financière	9

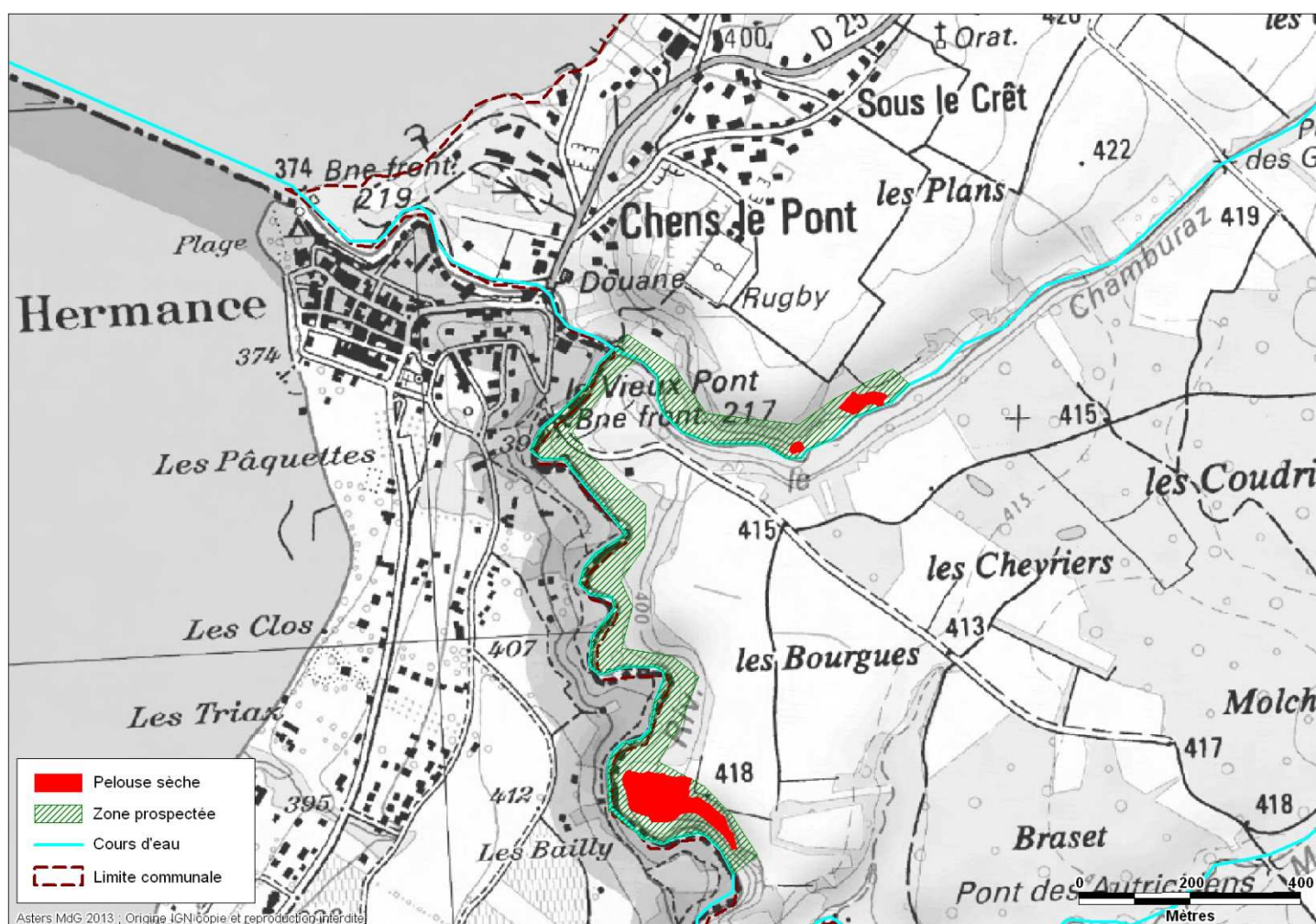
A) Contexte

Les prairies sèches et friches à molinie sont des milieux remarquables par la faune et la flore spécifiques qu'elles abritent. Il est important de préserver le réseau de ces milieux ouverts, que l'on trouve de part et d'autre de la frontière franco-suisse, pour offrir aux espèces faunistiques et floristiques des biotopes relais nécessaire à leur survie.

De tels sites ont été identifiés lors du diagnostic préalable au contrat corridors Arve-Lac le long du ruisseau du Chamburaz et de l'Hermance, sur la commune de Chens-sur-Léman.

B) Présentation des sites

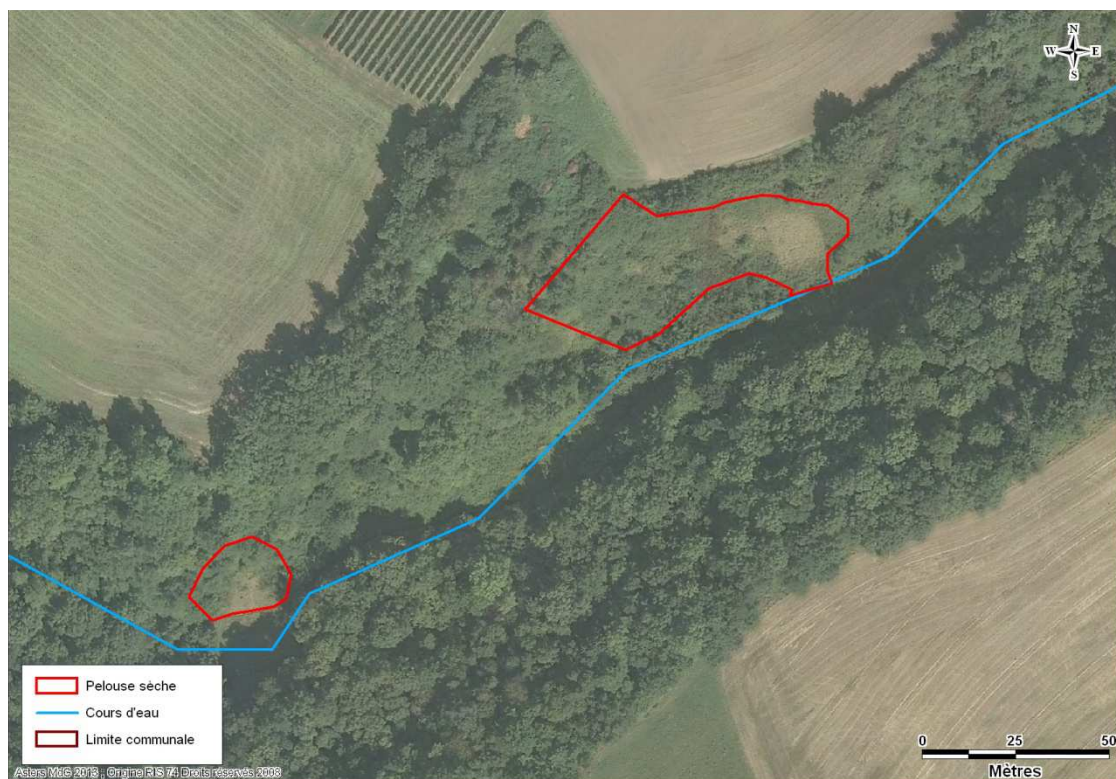
Une partie du vallon du Chamburaz et du vallon de l'Hermance ont été prospectés en juin 2013. Deux petits sites ont été répertoriés dans le vallon du Chamburaz et un autre, plus grand, dans le vallon de l'Hermance.



B.1 Contexte géographique

a) Pelouses sèches du Chamburaz

Deux pelouses sèches ont été identifiées sur ce vallon, l'une 612 m² et l'autre de 1985 m². Les deux sites se situent à une altitude de 420m en rive droite du Chamburaz, sur un coteau largement exposé au sud. Les sites sont accessibles par un sentier qui longe le cours d'eau et qui démarre au lieu dit le Vieux Pont.



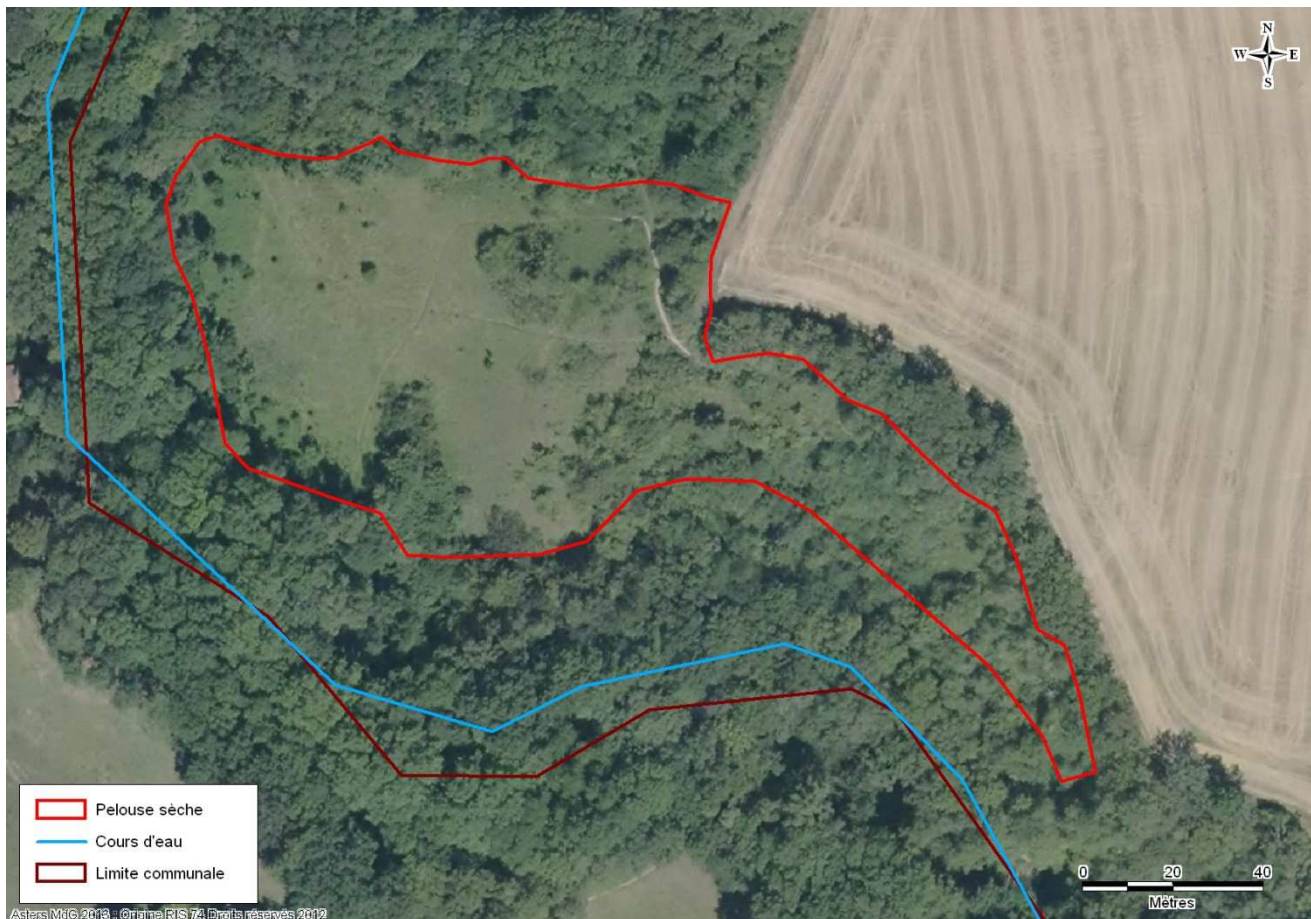
Site ouest



Site est

b) Pelouse sèche de l'Hermance

Le site se situe en rive droite de l'Hermance au sud du lieu dit les Bourgues, à une altitude moyenne de 400m. Le site est composé de deux zones planes séparées d'une pente exposée ouest.



Secteur aval



Secteur amont

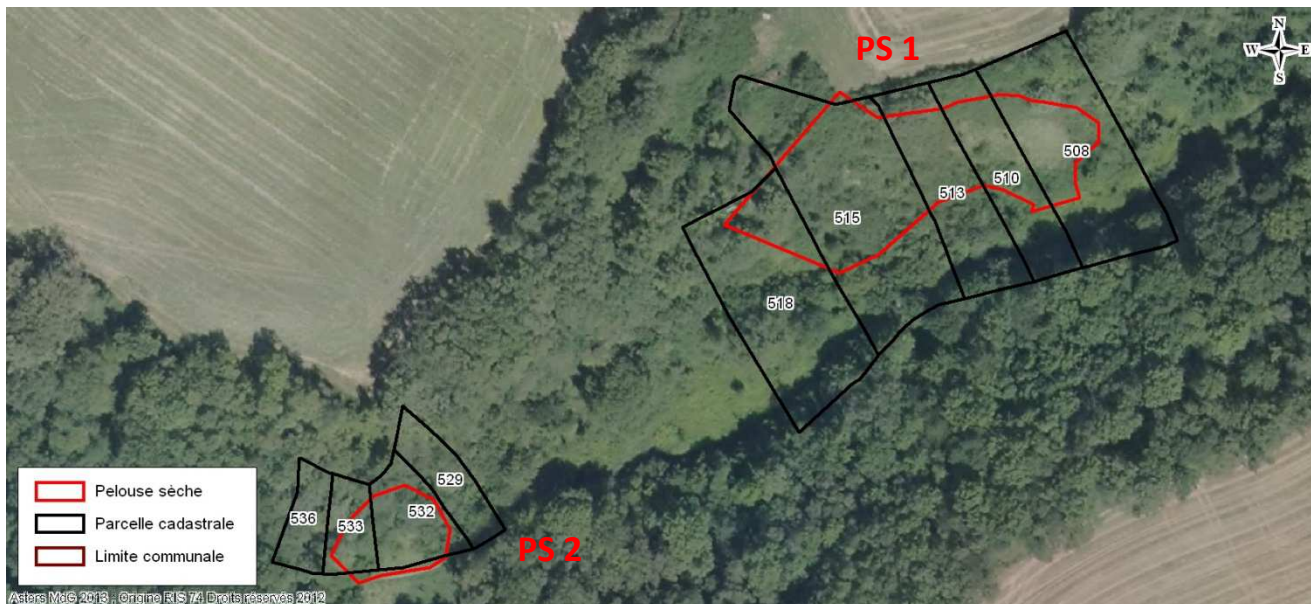
B.2 Statut actuel

Les deux secteurs sont classés en zone naturelle dans le PLU de Chens sur Léman. Ils font également parti d'une ZNIEFF de type 1 "Ravins de Chamburaz, Marnoz et le l'Hermance".

B.3 Foncier

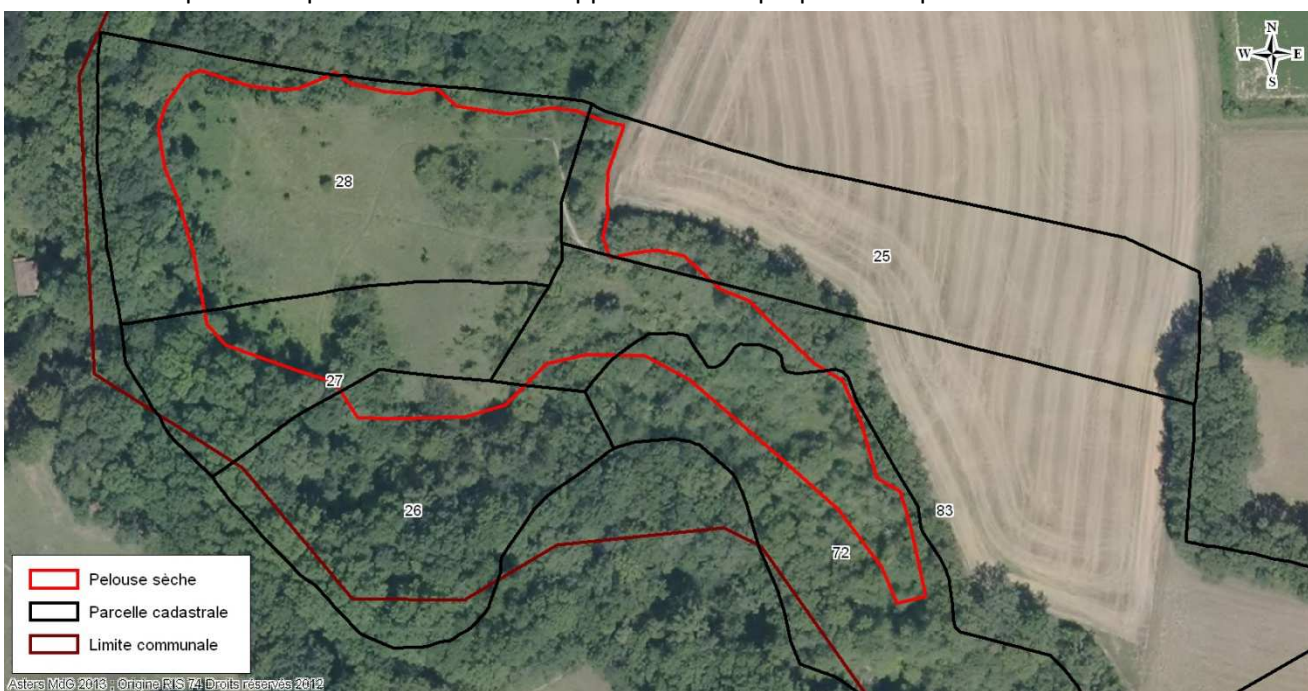
a) Pelouses sèches du Chamburaz (PS n° 1 & 2)

Le site est composé de 7 parcelles cadastrales appartenant à 5 propriétaires privés.



b) Pelouse sèche de l'Hermance (PS n°3)

Le site est composé de 5 parcelles cadastrales appartenant à 3 propriétaires privés.



B.4 Environnement socio-économique

a) Pelouses sèches du Chamburaz

Le site se situe en aval d'un secteur agricole. Quelques pieds de vigne sont présents sur le secteur et témoignent d'une activité viticole passée. Les deux zones sont aujourd'hui à l'abandon et ce depuis de nombreuses années, compte tenu de l'embroussaillage actuel.

b) Pelouse sèche de l'Hermance

La pelouse se situe en aval d'un secteur agricole. Elle a du, à une époque, être utilisée comme zone de pâture et hérite encore aujourd'hui d'un état ouvert mais rien ne laisse supposer qu'elle est encore pâturée.

C) Valeur patrimoniale

C.1 Habitat

Sur l'ensemble des sites on retrouve le même habitat d'intérêt communautaire : la pelouse calcaire sub-atlantique semi-aride (code Natura 2000 : 6210).

Les deux secteurs le long du Chamburaz étant très fortement embroussaillés, il ne reste actuellement plus que des zones relictuelles. Le site situé le long de l'Hermance est nettement plus vaste et en bien meilleur état de conservation. On y retrouve les habitats de pelouse sèche et de friche à molinie ainsi que des faciès de transition. L'ensemble demeure en état très satisfaisant et de grande qualité.

C.2 Flore

a) Pelouses sèches du Chamburaz

Aucune espèce remarquable (Liste Rouge et/ou protégées) n'a été notée sur les deux secteurs. On note tout de même 4 espèces d'orchidées : l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), la Céphalanthère à grandes fleurs (*Cephalanthera damasonium*) et la Listère à feuilles ovales (*Listera ovata*).

b) Pelouses sèches de l'Hermance

Aucune espèce remarquable (Liste Rouge et/ou protégées) n'a été notée sur le site. On note tout de même une diversité proche des 50 espèces floristiques dont 7 espèces d'orchidées : l'Orchis singe (*Orchis simia*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), l'Orchis homme pendu (*Aceras anthropophorum*), l'Ophrys mouche (Ophrys insectifera), l'Orchis moucheron (*Gymnadenia conopsea*), la Céphalanthère à longues feuilles (*Cephalanthera longifolia*), la Listère à feuilles ovales (*Listera ovata*). Ce site pourrait être qualifié d'intérêt prioritaire compte tenu de cette diversité en orchidées.

C.3 Faune

a) Pelouses sèches du Chamburaz

Plusieurs espèces d'insectes ont été notées sur les deux zones mais seule une est d'intérêt : un orthoptère en Liste Rouge Régionale : le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*).

b) Pelouses sèches de l'Hermance

Plusieurs espèces ont été recensées (papillons, odonates, orthoptères, reptiles, oiseaux) mais seule une espèce est d'intérêt : un oiseau en Directive Habitat le Pic noir (*Dryocopus martius*) entendu en lisière du site. Des compléments d'inventaires relatifs aux invertébrés pourraient apporter des éléments intéressants.

D) Facteurs influençant la gestion

D.1 Tendance naturelle

Dépourvues d'entretien, ou à cause d'un entretien insuffisant, certaines zones, particulièrement celles en forte pente, se ferment par l'envahissement par les buissons (aubépines, ronces et pruneliers).

D.2 Facteurs extérieurs

Les deux sites semblant être actuellement abandonnés, ils ne sont donc soumis qu'à la tendance naturelle de fermeture. Bien que longé par un sentier pour les sites le long du Chamburaz, ils ne sont pas fréquentés par le public, certainement en raison de la pente élevée des pelouses. Pour la pelouse le long de l'Hermance, un sentier débouche sur le haut de la pelouse, mais celle-ci semble cependant peu fréquentée.

E) Objectifs de gestion

E.1 Objectifs à long terme

L'objectif à long terme est de maintenir, voire restaurer ces milieux afin de pérenniser la présence de ces habitats remarquables.

E.2 Objectifs de la notice de gestion

L'objectif de la notice de gestion est de restaurer les secteurs en cours de fermeture par des travaux de débroussaillage, broyage et éventuellement bucheronnage et de trouver des moyens de pérenniser l'entretien par un pâturage léger ou sinon d'intervenir mécaniquement pour maintenir l'état ouvert année après année.

F) Description des actions proposées

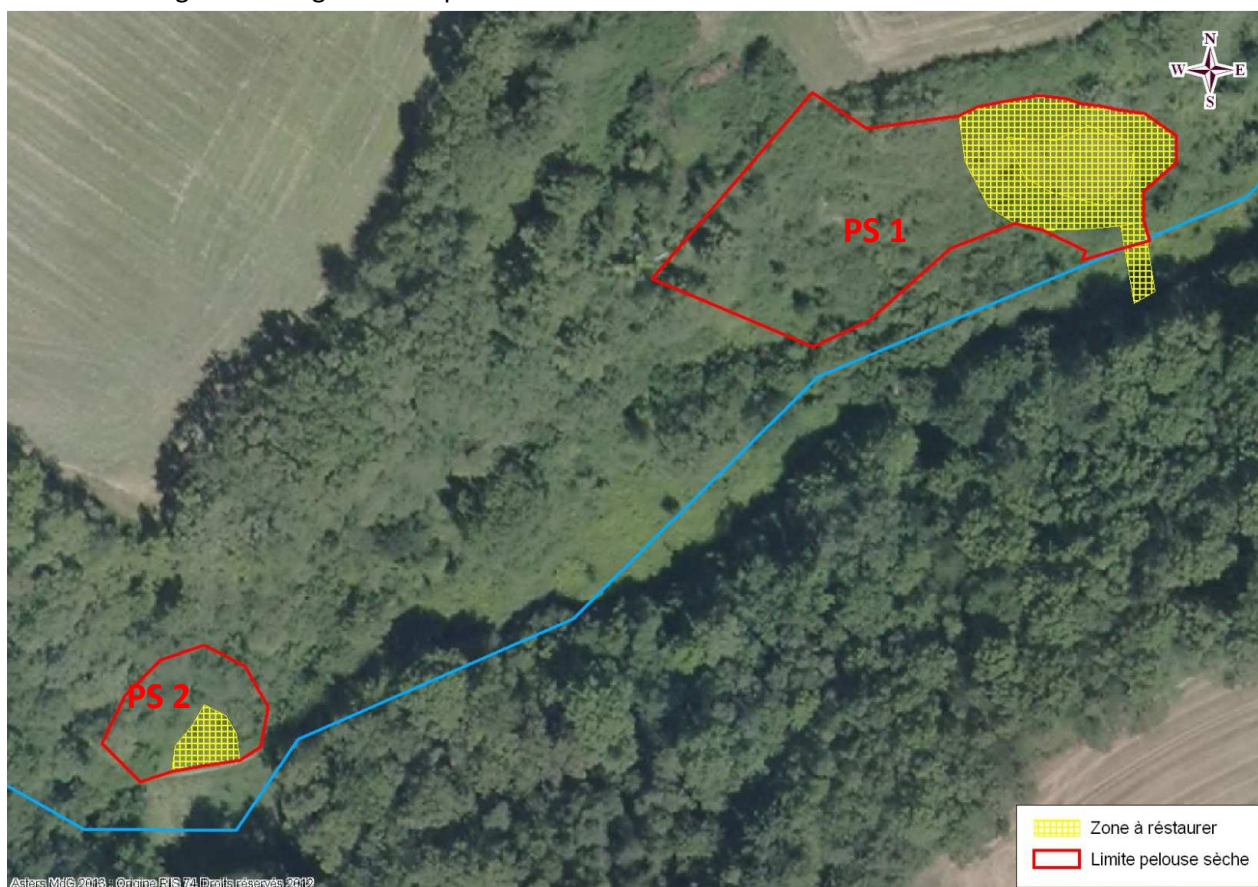
F.1 Pelouses sèches du Chamburaz (PS n° 1 & 2)

a) Restauration des habitats

Les deux sites étant très fortement embroussaillés il ne sera certainement pas possible de retrouver un habitat de type pelouse sèche sur la totalité de la surface.

Les travaux consisteront donc à rouvrir les secteurs en lisière des zones encore ouvertes par du débroussaillage. Celui-ci ne pourra se faire que manuellement compte tenu de la pente du site empêchant toute utilisation d'engins autoportés.

Les éventuels argousiers et genévriers présents seront conservés.



b) Entretien des habitats

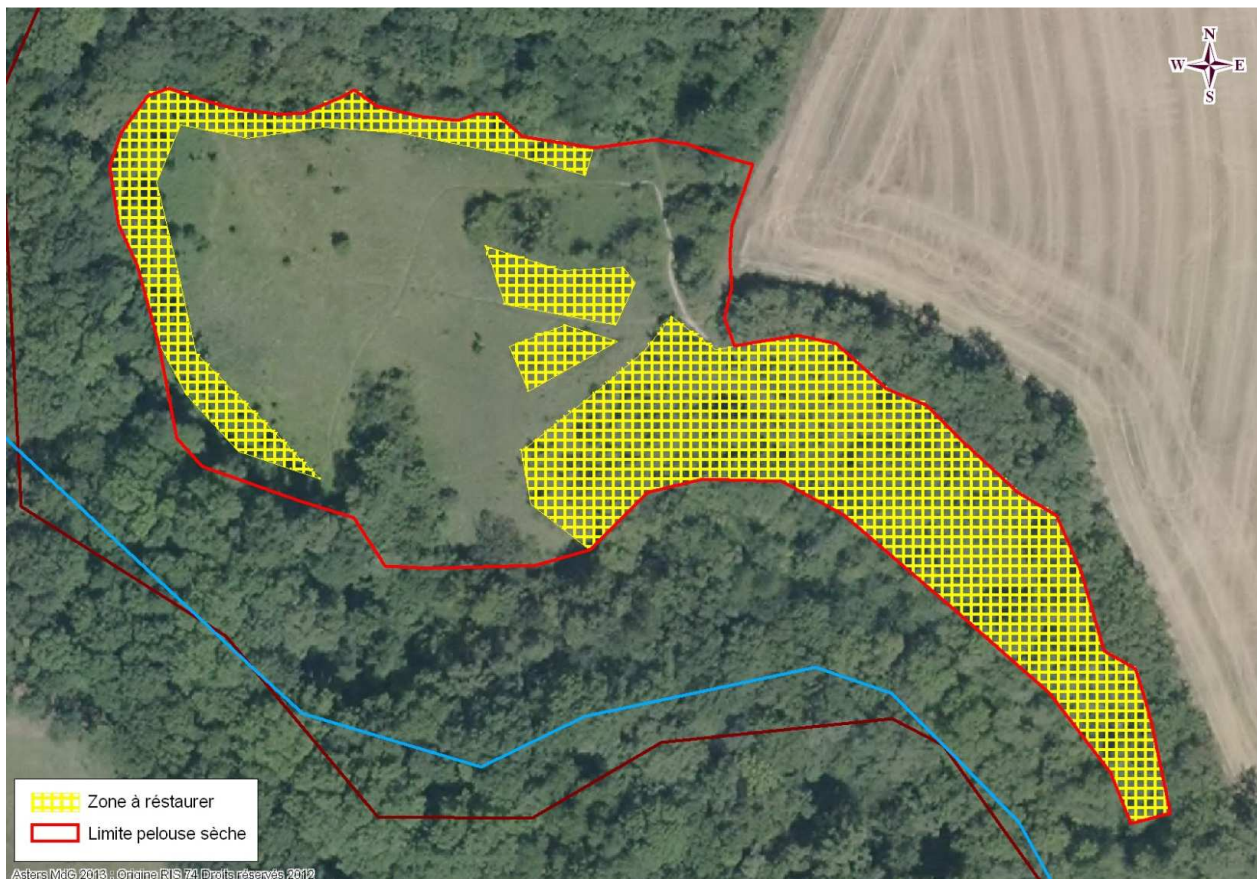
Suite aux travaux de restauration, un entretien régulier tous les ans serait nécessaire.

F.2 Pelouses sèches de l'Hermance (PS n°3)

a) Restauration des habitats

Le site est en relatif bon état de conservation. Cependant, les arbustes dont le prunelier, sont en train de gagner du terrain. Un débroussaillage sur les lisières serait également nécessaire en partie aval.

Sur la partie amont quelques trembles sont à éliminer. Les chênes tortueux, argousiers et genévriers seront conservés.



b) Entretien des habitats

Suite aux travaux de restauration, un entretien ponctuel tous les ans serait nécessaire.

F.3 Mesures transversales

a) Animation foncière

Afin de pouvoir réaliser les travaux de restauration, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des propriétaires. Une phase d'animation foncière est donc un préalable indispensable qui permettra de contacter l'ensemble des propriétaires, de les réunir pour une réunion d'information dans le but d'obtenir la signature de convention de gestion.

b) Suivi des sites et inventaires complémentaires

Lors de la visite des sites en 2013, la météo printanière n'ayant pas été pas favorable aux invertébrés, peu d'espèces ont été inventoriées. Un complément d'inventaire couplé au suivi des sites après travaux serait donc nécessaire.

c) Gestion des invasives

Aucune présence massive du Solidage n'a été notée sur les trois pelouses, seuls quelques pieds sont présents en bordure des pelouses 1 et 2.

Une surveillance de l'espèce devra se faire lors des suivis des sites avec arrachage systématique des pieds.

G) Planification des opérations et évaluation financière

Actions du plan de gestion	Site	Opérateur	Période de réalisation	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	Coût total HT (€)	Taxe	TTC
TRAVAUX DE RESTAURATION												
Débroussaillage sélectif	Pelouse sèche N°1	Entreprise	automne	653 m ²	855,43					855,43	19,60	1 023,09
Fauche manuelle d'entretien		Entreprise	automne	653 m ²		620,35	646,47	666,06	679,12	2 612,00	19,60	3 123,95
Débroussaillage sélectif	Pelouse sèche N°2	Entreprise	automne	78 m ²	102,18					102,18	19,60	122,21
Fauche manuelle d'entretien		Entreprise	automne	78 m ²		74,10	77,22	79,56	81,12	312,00	19,60	373,15
Débroussaillage sélectif	Pelouse sèche N°3	Entreprise	automne	1797 m ²	2354,07					2 354,07	19,60	2 815,47
Fauche manuelle d'entretien		Entreprise	automne	1797 m ²		1707,15	1779,03	1832,94	1868,88	7 188,00	19,60	8 596,85
MESURES TRANSVERSALES												
Suivi des sites et compléments d'inventaires + suivi du Solidage	Ensemble des sites	Asters	printemps été	1 jr. terrain + 0,5 jr. saisie /an		727,50		765,00		1 492,50	non assujetti à la TVA	1 492,50
TOTAL										14 916.18		17 547.22

Idéalement, pour l'entretien il faudrait retrouver une pratique pastorale très extensive avec des clôtures mobiles et un passage des troupeaux tous les deux ans.

PROGRAMME REALISE
AVEC LE SOUTIEN DE :



Rhône-Alpes ^{Région}

CREDIT CARTOGRAPHIQUE :



CREDITS PHOTOGRAPHIQUES :
Marion DE GROOT

REDACTION :
Marion DE GROOT, Jules SOUQUET BASIEGE

COORDINATION :
Aline BRETON

Asters
84 route du Viéran
74370 PRINGY
tél 04 50 66 47 51
fax 04 50 66 47 52
mail asters@asters.asso.fr